

10 nov 2021 -16:19

## COMMUNIQUE DE PRESSE de la Conférence interministérielle Santé publique et du Commissariat Corona au Gouvernement

Les ministres de la Santé publique appellent à des efforts concertés pour mieux contenir la quatrième vague de cas de COVID-19, et travaillent en même temps à un plan global pour une vaccination « booster » généralisée.

La Conférence Interministérielle constate que la situation épidémiologique actuelle est et reste préoccupante. Le nombre de personnes qui tombent malades, sont hospitalisées ou décèdent a fortement augmenté depuis octobre 2021. Aujourd'hui, au début de l'automne, la pression sur le système de soins de santé est particulièrement élevée. Cela vaut pour le système hospitalier, qui consacre aujourd'hui environ un quart de sa capacité d'accueil en soins intensifs aux soins COVID-19. Cette part augmentera et entraînera à nouveau le report d'autres soins, non liés au COVID-19. Dans le domaine de la première ligne, les médecins généralistes, les postes de garde et les pharmaciens sont également soumis à une lourde charge de travail, car ils doivent fournir des soins réguliers ainsi que tester les personnes présentant des symptômes et les contacts à haut risque. Les modèles prospectifs montrent que le pic de cette quatrième vague n'a pas encore été atteint et qu'il atteindra probablement son niveau le plus élevé durant la deuxième quinzaine de novembre. La hauteur de la quatrième vague et sa durée sont à l'heure actuelle incertaines.

Dans ce contexte, il est donc impératif de réduire la circulation du virus. Une circulation réduite du virus permettra de mieux protéger la population contre les maladies, les hospitalisations et les décès. Il n'existe pas d'instruments parfaits ou uniques pour cela. Ce qu'il faut, c'est une combinaison de mesures et d'efforts de chacun d'entre nous.

La Conférence Interministérielle Santé publique met l'accent sur les mesures de protection ou "lignes de défense" suivantes :

1. La vaccination est et reste notre instrument le plus puissant contre la maladie et l'hospitalisation. Cela ressort clairement de l'analyse de tous les chiffres. La campagne de vaccination est toujours en cours et environ 25 000 citoyens sont vaccinés chaque semaine. Nous poursuivons ces efforts et, en attendant, nous déployons la vaccination « booster ». La priorité a été donnée aux groupes de population qui ont le plus besoin de cette vaccination « booster », c'est-à-dire les personnes âgées et les personnes vulnérables. Il reste essentiel que les groupes de population qui en ont le plus besoin aient le plus rapidement accès à cette vaccination. La Conférence appelle chacun à se faire vacciner dès qu'il y est invité.

Dans ce contexte, la CIM d'aujourd'hui a déjà approuvé l'administration d'un vaccin mRNA « boost » aux personnes ayant reçu la dose de vaccin de Janssen. La CIM a pris cette décision sur la base d'un avis du Conseil Supérieur de la santé, qui est parvenu à cette conclusion après avoir analysé des données scientifiques belges et internationales provenant des États-Unis et d'ailleurs. Actuellement, toutes les personnes vaccinées de plus de 65 ans et les professionnels de la santé sont invités à recevoir un vaccin « boost ». À partir de la mi-décembre, les personnes ayant reçu le vaccin de Janssen seront également invitées.

La CIM a également commandé un plan pour une vaccination « booster » généralisée pour les moins de 65

ans. Comme toujours, cela se fera sur la base de données et de connaissances scientifiques. Elle a demandé au Conseil Supérieur de la santé et à la Task Force « Vaccination » de préciser les bases scientifiques de ce plan dans les deux prochaines semaines et de préparer différents scénarios. Ceux-ci devront indiquer, entre autres, comment et quand quelles personnes pourront recevoir une dose de vaccin 'booster'. Le plan global pour cette vaccination « booster » généralisée sera discuté lors de la CIM du 27 novembre.

2. Après 22 mois, les citoyens savent quelles mesures préventives ils peuvent adopter pour se protéger et protéger les autres, en tenant compte de leur propre profil de risque ou de celui des personnes avec lesquelles ils sont en contact. La CIM répète les conseils pour un automne et un hiver en toute sécurité :

- Dans le contexte actuel, les conseils suivants s'appliquent à tous, mais surtout aux personnes âgées et vulnérables et à celles qui sont en contact avec elles : limiter les contacts, ventiler les espaces, garder ses distances, utiliser des masques buccaux, appliquer les règles pour une hygiène des mains et la toux, en plus des indications du testing, utiliser la possibilité d'un outil d'auto-évaluation ou d'un auto-test en cas de doute ou d'inquiétude, etc.
- Si vous vous sentez malade : restez chez vous, n'allez pas au travail ou à l'école, ne rencontrez pas d'amis. Faites-vous dépister dès que possible.
- Autant que possible, ne surchargez pas votre médecin, votre pharmacien ou la ligne 1733 avec des questions informatives sur le dépistage et le suivi de contacts : consultez le site web [www.info-coronavirus.be](http://www.info-coronavirus.be) ou appelez le centre d'appel 0800 14 689. Les personnes présentant des symptômes d'une infection corona peuvent désormais vérifier en ligne grâce à l'outil d'auto-évaluation si elles doivent être testées et recevoir un code de test. Une visite chez le médecin n'est alors plus nécessaire. Cet outil d'auto-évaluation est disponible sur [www.masante.belgique.be](http://www.masante.belgique.be)
- En cas de test positif ou de contact à haut risque : respectez les mesures d'isolement ou de quarantaine. Comme contact à haut risque, protégez-vous et protégez les autres, et réduisez vos contacts au minimum, même si, lorsque vous êtes vacciné, vous êtes autorisé à mettre fin à la quarantaine après un premier test négatif.
- Aérez vos espaces intérieurs et vérifiez la qualité de l'air à l'aide d'un compteur de CO2 (le cas échéant obligatoire dans certains lieux comme la restauration, les lieux de fête, les salles de fitness, etc.)
- Connaissez votre propre profil de risque. Avez-vous 65 ans et plus et/ou souffrez-vous de comorbidités ou de problèmes d'immunité ? Limitez vos contacts, ventilez, gardez vos distances, utilisez des masques buccaux en entreprise si vous ne pouvez pas garder une distance de 1,5 m. Si vous êtes en contact avec ces groupes vulnérables : protégez-les, utilisez si nécessaire des autotests.

3. Le port d'un masque vous protège, vous et les autres, contre la propagation du coronavirus. Vous devez porter un masque dans toutes les situations où vous ne pouvez pas garder une distance de 1,5 mètres. Le port d'un masque bucco-nasal est également obligatoire, pour toute personne âgée de plus de 12 ans dans certaines circonstances. La CIM invite tous les organisateurs de manifestations ou les responsables d'établissements récréatifs, sportifs, culturels, d'Horeca etc. à sensibiliser autant que possible leurs visiteurs au port du masque, même si le CST est utilisé.

4. Le télétravail est fortement recommandé. Le télétravail réduit les contacts sur le lieu de travail et dans les transports publics. Des accords sont conclus avec les partenaires sociaux sur l'application du télétravail et des mesures de prévention sur le lieu de travail.
  
5. Le Covid Safe Ticket (CST) est un instrument qui peut contribuer à des contacts plus sûrs. Il ne s'agit pas d'un instrument parfait, car les personnes vaccinées peuvent également être infectées, même si l'incidence chez les 18-64 ans vaccinés semble être deux fois plus faible que chez les personnes non vaccinées. Il est recommandé que le CST puisse être combiné avec d'autres mesures de protection, comme le port d'un masque bucco-nasal ou l'amélioration de la qualité de l'air, etc. Ce qui est vrai pour le CST l'est aussi pour les autres instruments : la combinaison de plusieurs instruments assure une meilleure protection.
  
6. La détection des contacts à haut risque reste importante pour éviter que le virus continue à circuler et à toucher des personnes plus vulnérables. La détection de contacts ne peut fonctionner correctement que si les personnes infectées transmettent également les coordonnées de leurs contacts aux call centers. L'application Coronalert permet également d'avertir les personnes qui ne vous sont pas connues. Inversement, vous êtes également informé lorsque vous avez eu un contact à haut risque, afin de pouvoir prendre des mesures pour protéger les personnes vulnérables. A l'heure où les contacts entre personnes se multiplient (dans la restauration, les activités sportives, les événements culturels, etc.), cette application est donc un complément très utile et simple pour la détection des contacts et la protection des personnes. La CIM appelle donc chacun à installer et à activer cette application gratuite.

Ce communiqué de presse est rédigé conjointement au nom des ministres formant la Conférence interministérielle Santé publique :

- Christie Morreale - Gouvernement wallon (présidente de la CIM)
- Wouter Beke - Gouvernement flamand
- Frank Vandenbroucke - Gouvernement fédéral
- Valérie Glatigny - Gouvernement de la Communauté française
- Bénédicte Linard - Gouvernement de la Communauté française
- Alain Maron - Commission communautaire commune et Commission communautaire française
- Elke Van den Brandt - Commission communautaire commune et Commission communautaire flamande

- Antonios Antoniadis - Gouvernement de la Communauté germanophone

Pedro Facon, Commissaire Corona au Gouvernement.

La Conférence Interministérielle Santé Publique est organisée et soutenue par la DG Soins de Santé du SPF SPSCAE.

SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et  
Environnement  
Avenue Galilée, 5 bte 2  
1210 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 524 97 97  
<http://www.health.belgium.be>

Vinciane Charlier  
Porte-parole (FR)  
+32 475 93 92 71  
+32 2 524 99 21  
[vinciane.charlier@health.fgov.be](mailto:vinciane.charlier@health.fgov.be)

Wendy Lee  
Porte-parole (NL)  
+32 2 524 91 69  
+32 477 98 01 02  
[wendy.lee@health.fgov.be](mailto:wendy.lee@health.fgov.be)